

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 AVRIL 2025



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2025_022

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DE L'ILE DES
IMPRESSIONNISTES CONCLUE ENTRE LA VILLE ET LE CIRQUE DU SOLEIL**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 28 mars 2025, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pierre ARRIVETZ à Michèle GRELLIER, Olivier LASSAL à Véronique FABIEN-SOULE, Laurent LEFEVRE à Laurence GNEMMI, Sophie LEFEBURE à Paul MARSAL, Nathalie MOULIN à Pascal PONTY, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

Secrétaire :

Véronique LIGNIER

Les 33 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

En 2023, la ville de Chatou et le Cirque du soleil ont initié un partenariat pour des représentations de cirque contemporain de haute qualité sur le mail de l'île des Impressionnistes.

Ainsi, par délibération n°2023_020, le Conseil municipal a, le 23 mars 2023, approuvé la conclusion d'une convention d'occupation du mail de l'Ile des Impressionnistes au profit du Cirque du Soleil.

Ce partenariat permet au Cirque du Soleil de présenter un spectacle différent tous les deux ans pour une durée d'installation d'environ trois mois et ce jusqu'en 2032. La redevance fixée entre les partenaires est de 500 € par jour d'occupation.

Depuis la première venue du Cirque du Soleil en 2023, la commune a engagé différents travaux sur le site afin de sécuriser les publics, de nouveaux équipements ont été installés et des aménagements paysagers ont également été réalisés afin de proposer une entrée de site plus harmonieuse. Ces changements occasionnent la modification des articles de la convention initiale portant sur la mise à disposition du lieu et des matériels.

Les deux parties se sont revues à la fin de la première période d'exploitation comme stipulé à l'article 15-1 de la convention portant sur la redevance et ont convenu d'une modification de la redevance annuelle. Celle-ci est portée à 20 000 € mensuels.

Le Cirque du Soleil revient s'installer sur le territoire de Chatou en octobre 2025 avec un nouveau spectacle "Alegria" et pour permettre l'arrivée du cirque à la mi-octobre, soit une semaine après la fin de la Foire de Chatou, il a été convenu que le Cirque du Soleil prendrait le site en l'état.

Afin de prendre en compte les modifications de la convention initiale, il convient de conclure un avenant 1 à ladite convention et de modifier les articles suivants :

- Article 4 - Description du bien ou des équipement mis à disposition
- Article 5 - Etat des lieux
- Article 15-1 - Redevance
- Article 17-2 - Restitution de matériel.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture-Tourisme-Evènementiel et Développement Économique et Commercial en date du 12 mars 2025,

Considérant que la commune a engagé des travaux d'aménagement du mail des Impressionnistes,

Considérant que les deux parties se sont entendues sur un nouveau montant de redevance,

Considérant que ces modifications entraînent une nouvelle rédaction de certains articles de la convention initiale,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** les termes de l'avenant 1 à la convention initiale d'occupation de l'Ile des Impressionnistes conclue entre la ville et le Cirque du Soleil,
- **d'autoriser** Madame le maire à signer ledit avenant.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 4/04/2025